

pas les mêmes codes", explique M^e Mariana Boutuil, conseil de l'enfant. "Ce qu'elle vit est horrible. Au-delà de la maltraitance institutionnelle, une expression un peu à la mode, c'est limite de la torture, s'indigne l'avocate. Cette gamine est en souffrance. Elle vit en se disant que personne ne veut d'elle. Je suis, avec le juge, la personne qu'elle voit le plus souvent. Comment un enfant peut-il se construire convenablement dans ce système soi-disant protectionnel?" ajoute M^e Boutuil, entre rage et désemparation.

Une lourde dégradation

"C'est une catastrophe", ponctue Marie Berquin, tutrice ad hoc de l'enfant. "On ne sait plus quoi faire. Elle passe d'un endroit à l'autre. Cette errance entraîne une lourde dégradation de sa santé psychique et une aggravation de ses troubles du comportement." Alice va – encore – moins bien qu'il y a un an, confirme M^e Boutuil.

Sans réponses, sans perspectives, sans projet de vie devant elle, l'adolescente a fait de graves décompensations et commis des passages à l'acte qui l'ont mise en danger. Pour la protéger d'elle-même et protéger les autres, elle a été (r)envoyée à Saint-Servais.

Un juge de la jeunesse ne peut pas placer en IPPJ un mineur qui n'a pas eu de comportement infractionnel. Pour Alice, il y a eu une saisine prétexte – personne n'est dupe. "Parce qu'il y avait zéro autre solution, on a un peu détourné le système", indique encore l'avocate.

Contraindre les pouvoirs publics

Pour Alice, les dommages sont irréparables, jugent son conseil et sa tutrice. Elles ont introduit, début octobre 2025, une procédure en

référé contre l'État belge; la Ligue des droits humains s'est jointe à la cause. Les différents échelons de pouvoir compétents sont visés: la ministre fédérale de la Justice, le ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé, les ministres francophones de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement, la Cocom, la Cocof et l'Aviq.

Objectif: contraindre ces pouvoirs publics à mettre à disposition du juge de la jeunesse, sans délai, une solution d'accueil adaptée aux multiples besoins d'Alice.

"Ça fait un an qu'on discute!"

Cela fait un an qu'on discute. Tous les services se déchargeant de la responsabilité de la situation de cette enfant et renvoient vers un autre secteur. Mais on s'en fout du partage de compétences! C'est d'une enfant dont on parle, plaide encore Mariana Boutuil.

Alice n'est pas le seul enfant dans le cas du côté francophone.

Dans son dernier rapport annuel intitulé *Tous incasables?*, le délégué général aux droits de l'enfant, Solayman Laqdim, indiquait qu'une centaine de gamins particulièrement vulnérables se retrouvaient dans une sorte de vide entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale.

Ces adolescents ne représentent que la pointe de l'iceberg d'un problème bien plus profond: celui du défancement dont l'aide à la jeunesse fait les frais, dénoncent Marie Berquin et Mariana Boutuil. "Aujourd'hui, c'est Alice, du haut de ses 14 ans, qui en paie le prix."

L'audience de plaidoiries en référé est fixée au 30 janvier prochain.

Annick Hovine

Petite enfance

L'ONE a débloqué une aide "one shot" pour tenter de limiter les fermetures de places d'accueil

Pour 2026. On le sait: de nombreux opérateurs de la petite enfance (crèches, accueillantes à domicile...) sont économiquement fragilisés. Au cours de sa dernière séance en 2025, le conseil d'administration de l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance) a décidé de débloquer une enveloppe de 12,4 millions d'euros, qui sera déployée en 2026, pour éviter, autant que possible, des fermetures d'offres de qualité, des ruptures d'accompagnement ou des diminutions de capacité susceptibles d'affecter les enfants et leurs familles.

Un subside forfaitaire. Pour l'accueil de la petite enfance, un subside forfaitaire de 200 euros par place sera octroyé à l'ensemble des milieux d'accueil, qu'ils soient subventionnés ou non. Le montant sera porté à 400 euros par place pour les services d'accueil spécialisés (SASPE) et fixé à 50 euros par place pour les services d'accueil d'enfants malades à domicile (SAEMD). An. H.

Dans l'enseignement secondaire en Flandre, le latin est aujourd'hui proposé de la première à la sixième année dans la filière ASO (Algemeen Secundair Onderwijs), c'est-à-dire l'enseignement général.

La Flandre croit encore aux vertus du latin

■ Son apprentissage s'érode cependant face à la montée des filières scientifiques.

En Wallonie et à Bruxelles, dès la rentrée scolaire d'août 2026, la réforme du tronc commun, prévue par le Pacte d'excellence, acte la disparition du latin en première secondaire. La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), a néanmoins prévu de le réintégrer en deuxième et troisième secondaire. L'objectif est que le latin serve notamment de soutien à une meilleure maîtrise de la langue française.

Qu'en est-il de l'autre côté de la frontière linguistique?

34 000 élèves

Dans l'enseignement secondaire en Flandre, le latin est aujourd'hui proposé de la première à la sixième année dans la filière ASO (Algemeen Secundair Onderwijs), c'est-à-dire l'enseignement général.

Dans cette filière, les élèves peuvent également suivre du grec. Ce cours est proposé aux élèves de la deuxième à la sixième année du secondaire. En troisième et quatrième années, le grec y est proposé en combinaison avec le latin. En cinquième et sixième années, il y a l'option latin-grec et grec-mathématiques. Le nombre d'heures de cours de grec varie de 1 à 5 heures par semaine.

Si l'on se penche sur le latin, le moins que l'on puisse écrire, c'est que l'apprentissage du latin en Flandre ne suscite pas un enthousiasme délirant. Selon une analyse de l'Administration flamande de l'Enseignement, relayée par *De Tijd* en octobre dernier, le nombre d'élèves inscrits en latin en 2^e et 3^e secondaires a diminué de 21 % au cours des dix dernières années. Selon *Het Laatste Nieuws*, environ 34 000 élèves étudieraient encore cette langue.

Pour faire face à cette baisse, des aménagements avaient été accordés en 2024 par le ministre de l'Enseignement Ben Weyts (N-VA). Il a, par exemple, laissé trois ans au lieu de deux aux écoles qui voulaient

organiser un nouveau cours de latin ou grec pour trouver le minimum requis de cinq élèves. Le ministre souhaitait donner davantage de temps aux écoles qui investissent dans des cours de latin et de grec pour obtenir assez d'inscriptions.

Perte de prestige

"Il faut constater que le latin n'a plus le prestige qu'il avait autrefois. Ses rivaux, ce sont les matières qui boostent l'employabilité sur le marché de l'emploi", note Kathleen Schepens, porte-parole de l'ASBL Vereniging van Leerkrachten Oude Talen (Vlot), elle-même professeure de latin en secondaire. Elle ajoute: "La rentabilité aujourd'hui dicte ses lois. Dans cette course au profit où les entreprises du

Big Pharma et la Voka (le patronat flamand) règnent en maîtres absolu, l'apprentissage du latin est parfois jugé désuet, alors qu'il contribue à former des têtes bien faites ouvertes à la réflexion critique et à des valeurs essentielles", regrette l'enseignante.

"Dans les collèges traditionnels, souvent urbains et notamment dans l'enseignement catholique, l'apprentissage du latin résiste plutôt bien aux assauts des nouvelles filières."

Kathleen Schepens
Porte-parole de l'ASBL
Vereniging van Leerkrachten
Oude Talen (Vlot)

souvent urbains et notamment dans l'enseignement catholique, l'apprentissage du latin résiste plutôt bien aux assauts des nouvelles filières."

Le latin, "c'est puissant"

Demeure une question: le néerlandais est une langue germanique. Dès lors, pourquoi les néerlandophones tiennent-ils tant à l'apprentissage du latin dans leurs écoles? Outre les atouts pédagogiques de cette langue classique, l'apprentissage de l'analyse, de la nuance et de l'esprit critique, "*enseigner le latin est une tradition en Flandre*", note notre interlocutrice. On l'apprend parce que, pour de nombreux parents, la connaissance du passé est transmise aux jeunes. "Apprendre le latin y est aussi vu comme un gage de qualité: une bonne école, de bons enseignants, un enseignement traditionnel."

Pour elle, du côté francophone, l'enseignement du latin sert à soutenir "*l'apprentissage du français*". En Flandre, conclut-elle, cette langue est davantage enseignée pour sa "valeur intrinsèque".

Jacques Hermans